

République Française  
Département de la Lozère



## COMMUNE DE MONT LOZERE ET GOULET

### PROCES VERBAL du Conseil Municipal

du 14 avril 2025, à 20 h 30

Date de convocation et d'affichage : 9 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 21
- Présents : 16
- Pouvoirs : 2
- Votants : 18

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, salle de réunion du Bleymard, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAURY, Maire de la commune de Mont Lozère et Goulet.

**Présents** : Pascal BEAURY, Jeannine CUBIZOLLE, Malika FOLCHER, Guy AMOUROUX, Pascal ROUVIERE, Jean-Marie BOISSET, Jean-Claude COUSTES-CHAPDANIEL, Béatrice FOLCHER, Michel SICARD, Patrice RICHARD, André SAINT LEGER, Evelyne MOURET, Agnès COULOMB, Christine POUDEVIGNE, Nadine TOIRON, Olivier BOULAT

**Absents et excusés** : Annabelle DIET ayant donné pouvoir à André SAINT LEGER, Didier ROCHE ayant donné pouvoir à Guy AMOUROUX, Laura DIET ayant donné pouvoir à Jean-Noël GIBERT

**Absents** : Pauline GALINDO, Jean-Noël GIBERT,

**Secrétaire de séance** : Jeannine CUBIZOLLE

L'ordre du jour est le suivant :

- ⇒ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2025
- ⇒ Budget principal et budgets annexes (Eau et Assainissement, Village de Vacances du Bleymard, Camping Municipal de Bagnols les Bains, Lotissement de Combevieille, AFR de Chasseradès)
  - Adoption des comptes de gestion 2024
  - Approbation des comptes administratifs 2024
  - Affectation des résultats 2024
  - Vote des budgets primitifs 2025
- ⇒ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales
- ⇒ Vote d'une subvention au CCAS
- ⇒ Vote d'une subvention au Budget Eau et Assainissement
- ⇒ Vote d'une subvention au Budget Village de Vacances du Bleymard
- ⇒ Renouvellement du contrat d'un agent dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences
- ⇒ Mise en place du RIFSEEP en faveur du cadre d'emploi des techniciens
- ⇒ Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine, pour les vitraux des Eglises de Mas d'Orcières et de Belvezet
- ⇒ Demande à la Fondation du Patrimoine la prolongation de la souscription en cours pour l'Eglise de Belvezet
- ⇒ Questions diverses

Règle du quorum : le quorum est fixé à 11 membres présents. La règle du quorum étant respectée pour cette séance, la séance peut avoir lieu conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° 2025-60

**Objet : Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE l'ajout d'un point à l'ordre du jour de ce conseil municipal :**

- **Recrutement d'un agent pour un besoin occasionnel**

Délibération n° 2025-61

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025**

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025**

Délibération n° 2025-62

**Objet : Adoption du compte de gestion 2024 : budget principal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

¶ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

¶ Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

¶ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

¶ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

¶ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

Délibération n° 2025-63

**Objet : Adoption du compte de gestion 2024 : Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

¶ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

¶ Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

¶ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

¶ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Envoyé en préfecture le 30/05/2025

Reçu en préfecture le 30/05/2025

Publié le



ID : 048-200062545-20250521-PV14042025-DE

▫ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

*Délibération n° 2025-64*

**Objet : Adoption du compte de gestion 2024 : Village de Vacances du Bleynard**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

▫ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

▫ Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

▫ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

▫ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

▫ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

*Délibération n° 2025-65*

**Objet : Adoption de compte de gestion 2024 : Camping de Bagnols les Bains**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

▫ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

▫ Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

▫ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

▫ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

▫ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

*Délibération n° 2025-66*

**Objet : Adoption de compte de gestion 2024 : Lotissement de Combevieille**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

▫ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

▫ Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les

Envoyé en préfecture le 30/05/2025

Reçu en préfecture le 30/05/2025

Publié le

ID : 048-200062545-20250521-PV14042025-DE



opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

▣ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

▣ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

▣ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

Délibération n° 2025-67

**Objet : Adoption de compte de gestion 2024 : AFR de Chasseraud**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

▣ Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

▣ Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

▣ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

▣ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

▣ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part**

Délibération n° 2025-68

**Objet : Approbation du compte administratif 2024 – AFR de CHASSERADES**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOISSET, le Conseil Municipal, délibérant sur Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget AFR de Chasseraud, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, le conseil municipal, à l'unanimité

M le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 348,96		138,73		1487,69
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		1 348,96		138,73		1487,69
Résultats de clôture		1 348,96		138,73		1487,69
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		1 348,96				1487,69
RESULTATS DEFINITIFS		1 348,96				1487,69

- Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2025-69

**Objet : Approbation du compte administratif 2024 – Lotissement de Combevieille**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOISSET, le Conseil Municipal, délibérant sur Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget Lotissement de Combevieille, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
 M le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		70 961,20	80 000,24		9 039,04	
Opérations de l'exercice	80000,24	80 000,40	80 000,24	80 000,24	160 000,48	160 000,64
TOTAUX	80000,24	150 961,60	160 000,48	80 000,24	169 039,52	160 000,64
Résultats de clôture		70 961,36	80 000,24		9 038,88	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	80000,24	150 961,60	160 000,48	80 000,24	169 039,52	160 000,64
RESULTATS DEFINITIFS		70 961,36	80 000,24		9 038,88	

- Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2025-70

**Objet : Approbation du compte administratif 2024 – Camping de Bagnols les Bains**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOISSET, le Conseil Municipal, délibérant sur Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
 M le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		5 365,37	5 790,39		425,02	
Opérations de l'exercice	129 279,88	154 279,59	19 097,11	26 313,99	148 376,99	180 593,58
TOTAUX	129 279,88	159 644,96	24 887,50	26 313,99	148 802,01	180 593,58
Résultats de clôture		30 365,08		1 426,49		31 791,57
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	129 279,88	159 644,96	24 887,50	26 313,99	148 802,01	180 593,58
RESULTATS DEFINITIFS		30 365,08		1 426,49		31 791,57

- Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2025-71

**Objet : Approbation du compte administratif 2024 – Village de Vacances Le Bleygard**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOISSET, le Conseil Municipal, délibérant sur Compte Administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
 M le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

Envoyé en préfecture le 30/05/2025

Reçu en préfecture le 30/05/2025

Publié le



ID : 048-200062545-20250521-PV14042025-DE

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		30 614,50		158 669,08		189 283,58
Opérations de l'exercice	222 332,12	209 838,98	17 552,84	40 441,42	239 884,96	250 280,40
TOTAUX	222 332,12	240 453,48	17 552,84	199 110,50	239 884,96	439 563,98
Résultats de clôture		18 121,36		181 557,66		199 679,02
Restes à réaliser			316,66		316,66	
TOTAUX CUMULES	222 332,12	240 453,48	17 869,50	199 110,50	240 201,62	439 563,98
RESULTATS DEFINITIFS		18 121,36		181 241,00		199 362,36

- Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2025-72

**Objet : Approbation du compte administratif 2024 – Eau et Assainissement**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOISSET, le Conseil Municipal, délibérant sur Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget Eau et Assainissement, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

M le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		27 945,24		490 218,63		518 163,87
Opérations de l'exercice	524 244,31	496 128,27	312 230,46	292 734,06	836 474,77	788 862,33
TOTAUX	524 244,31	524 073,51	312 230,46	782 952,69	836 474,77	1 307 026,20
Résultats de clôture	170,80			470 722,23		470 551,43
Restes à réaliser			125 573,14	9 966,86	125 573,14	9 966,86
TOTAUX CUMULES	524 244,31	524 073,51	437 803,60	792 919,55	962 047,91	1 316 993,06
RESULTATS DEFINITIFS	170,80			355 115,95		354 945,15

- Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2025-73

**Objet : Approbation du compte administratif 2024 – Budget Principal**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOISSET, le Conseil Municipal, délibérant sur Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget principal, dressé par Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

M le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>						
Résultats reportés		6 208,67	272 668,35		266 459,68	
Opérations de l'exercice	2 233 249,94	2 817 896,14	1 177 263,67	1 364 784,61	3 410 513,61	4 182 680,75
TOTAUX	2 233 249,94	2 824 104,81	1 449 932,02	1 364 784,61	3 676 973,29	4 182 680,75
Résultats de clôture		590 854,87	85 147,41			505 707,46
Restes à réaliser			751 451,90	482 673,53	751 451,90	482 673,53
TOTAUX CUMULES	2 233 249,94	2 824 104,81	2 201 383,92	1 847 458,14	4 428 425,19	4 665 354,28
RESULTATS DEFINITIFS		590 854,87	353 925,78			236 929,09

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2025-74

**Objet : Affectation de résultat Budget Principal Exercice 2024**

A partir des données extraites du compte administratif,  
 Monsieur le Maire donne communication aux membres du Conseil Municipal du résultat de la section de fonctionnement qui s'établit comme suit :

Excédent reporté : 6208.67 €  
 Résultat des opérations propres à l'exercice : + 584 646,20 €  
 Résultat cumulé à affecter : + 590 854.87 €

**Section d'investissement : solde d'exécution**

Déficit reporté : 272 668.35 €  
 Besoin de financement de l'exercice : +187 520,94 €  
 Besoin de financement cumulé : - 85 147.41 €  
 Restes à réaliser : Dépenses d'investissement : 751 451.90 €  
 Recettes d'investissement : 482 673.53 €  
 Besoin net de financement : - 353 925,78€

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** : d'inscrire en report à nouveau (section de fonctionnement) : R002 : 236 929.09 €  
 d'affecter en réserves (R1068) : 353 925.78 €

Délibération n° 2025-75

**Objet : Vote du budget primitif 2025 - Budget AFR de Chasseradès**

A la suite du vote du compte administratif 2024, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'examen du budget primitif pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**VOTE le budget primitif 2025 du budget AFR de Chasseradès suivant :**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 348,96 €	1 348,96 €	138,73 €	138,73 €

Délibération n° 2025-76

**Objet : Vote du budget primitif 2025 - Lotissement de Combevieille**

A la suite du vote du compte administratif 2024, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'examen du budget primitif pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**VOTE le budget primitif 2025 du budget Lotissement de Combevieille suivant :**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
112 452.36 €	112 452.36 €	97 812.44 €	97 812.44 €

Délibération n° 2025-77

**Objet : Vote du budget primitif 2025 - Camping de Bagnols les Bains**

A la suite du vote du compte administratif 2024, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'examen du budget primitif pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**VOTE le budget primitif 2024 du budget Camping de Bagnols les Bains suivant :**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
168 844.39 €	168 844.39 €	21 449.09 €	21 449.09 €

Délibération n° 2025-78

**Objet : Vote du budget primitif 2025 Village de Vacances du Bleymard**

A la suite du vote du compte administratif 2024, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'examen du budget primitif pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**VOTE le budget primitif 2025 du budget Village de Vacances du Bleymard suivant :**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
249 501.54 €	249 501.54 €	221 699.50 €	221 699.50 €

Délibération n° 2025-79

**Objet : Vote du budget primitif 2025 - Budget Eau et Assainissement**

A la suite du vote du compte administratif 2024, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'examen du budget primitif pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE le budget primitif 2025 du budget Eau et Assainissement suivant :**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
529 953.79 €	529 953.79 €	709 531.09 €	709 531.09 €

Délibération n° 2025-80

**Objet : Vote du budget primitif 2025 Budget Principal**

A la suite du vote du compte administratif et de l'affectation des résultats 2024, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'examen du budget primitif pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Pour : 17      contre : 0      Abstention : 1

**VOTE le budget primitif 2025 du budget principal suivant :**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 051 736.21 €	3 051 736.21 €	3 291 087,35 €	3 291 087,35 €

Délibération n° 2025-81

**Objet : Vote du taux – fiscalité locale 2025**

Vu l'article 1636 B sexies du CGI

Vu l'état de notification n° 1259 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**FIXE les taux des taxes fiscales 2025 comme suit :****Taxe foncière (bâti) : 38.13 %****Taxe foncière (non bâti) : 202.14 %,****Taxe d'habitation : 11.94 %**

Délibération n° 2025-82

**Objet : vote d'une subvention au CCAS**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**VOTE une subvention de :**

- 9 284,60 € pour le budget du CCAS

Délibération n° 2025-83

**Objet : vote d'une subvention au Budget Eau et Assainissement**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**VOTE une subvention de :**

- 103 243.57 € pour le budget Eau et Assainissement

Délibération n° 2025-84

**Objet : vote d'une subvention au Budget Village de Vacances du Bleyard**

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**VOTE une subvention de :**

- 16 700.00 € pour le budget du Village de Vacances du Bleyard

Délibération n° 2025-85

**Objet : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC. Monsieur le Maire propose de renouveler un emploi d'agent administratif dans le cadre de ce dispositif. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC. L'aide apportée par l'Etat serait de 30 % sur la base de 20 h hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste, tel que présenté précédemment, pour le service administratif dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences sur une base hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour une durée de 6 mois, de fixer la rémunération au taux du SMIC horaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tout document nécessaire.

Délibération n° 2025-86

**Objet : Mise en place du RIFSEEP en faveur du cadre d'emploi des techniciens**

Vu l'avis favorable du CST en date du 27 mars 2025 et suite au recrutement d'un technicien Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place le RIFSEEP pour ce cadre d'emploi.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2018\_180 du 13 décembre 2018

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** la mise en place du RIFSEEP en faveur du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, conformément au tableau suivant :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux		Montants annuels minimums de l'IFSE (planchers) Sans logement à titre gratuit	Montants annuels maximums de l'IFSE (plafonds) Sans logement à titre gratuit	Plafond annuel du CIA Sans logement à titre gratuit
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe B1	Directeur / Directrice d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...	0 €	19 660 €	2 680€
Groupe B2	Adjoint(e) au responsable de structure, expertise, technicien assainissement, encadrant technique, instructeur, ...	0 €	18 580 €	2 535€
Groupe B3	Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques, surveillance du domaine public, ...	0 €	17 500 €	2 385€

**DIT** que le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires, contractuels CDI, contractuels CDD et exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

**PRECISE** que les autres dispositions prévues dans la délibération sont applicables au cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce recrutement.

*Délibération n° 2025-87*

**Objet :** Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine pour les vitraux de l'Eglise de Mas d'Orcières

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration des vitraux de l'Eglise de Mas d'Orcières . Dont l'offre présentée par Madame Pauline GALINDO PEZET a été retenue pour un coût estimatif du projet de 31 816.78 € HT.

La commune sollicite les partenaires habituels : Etat, Département... afin d'alléger la charge financière de cet investissement. La fondation du patrimoine peut également intervenir en sollicitant des dons privés. Les fonds récoltés, qui sont des aides privées viennent réduire la part d'autofinancement de la commune. Monsieur le Maire propose donc de solliciter ces aides, de préparer les dossiers de demande de subvention.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

**SOLLICITE** l'intervention de la Fondation du patrimoine pour le financement de ce projet de restauration, et pour lancer une campagne de mécénat populaire, afin de récolter des fonds privés,

**MANDATE** le Maire pour signer la convention avec la Fondation du patrimoine et tous les documents utiles à l'obtention de ces financements.

*Délibération n° 2025-88*

Envoyé en préfecture le 30/05/2025

Reçu en préfecture le 30/05/2025

Publié le

ID : 048-200062545-20250521-PV14042025-DE



**Objet : Demande à la Fondation du Patrimoine la prolongation de la souscription en cours pour l'Eglise de Belvezet**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la Fondation du Patrimoine est d'accord pour prolonger la souscription et y intégrer la restauration des vitraux.

Vu que l'objet initial est enrichi de cet ajout,

Considérant que la commune souhaite continuer à faire appel à la Fondation dans le cadre de la collecte, pour la restauration des vitraux.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

**DEMANDE à la Fondation du Patrimoine la prolongation de la souscription en cours pour l'Eglise de Belvezet et d'y intégrer la restauration des vitraux**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.**

*Délibération n° 2025-89*

**Objet : Recrutement d'un agent pour un besoin occasionnel**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris. Ainsi, en raison d'un accroissement temporaire d'activité engendré, en partie, par l'obligation de la mise à jour des bases de données (élections, facturation...) suite à la dénomination des rues, la renégociation des contrats d'assurance, ... Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 pour une durée de 12 mois, un emploi non permanent dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade des adjoints administratifs pour effectuer les missions telles que présentées précédemment suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 pour une durée de 12 mois. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2025, chapitre 012.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail tous documents nécessaires à ce recrutement.**

---

**Questions diverses :**

Pas de questions diverses

---

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à minuit trente minutes

La secrétaire de séance, Jeannine CUBIZOLLE

Le Maire, Pascal BEAURY

